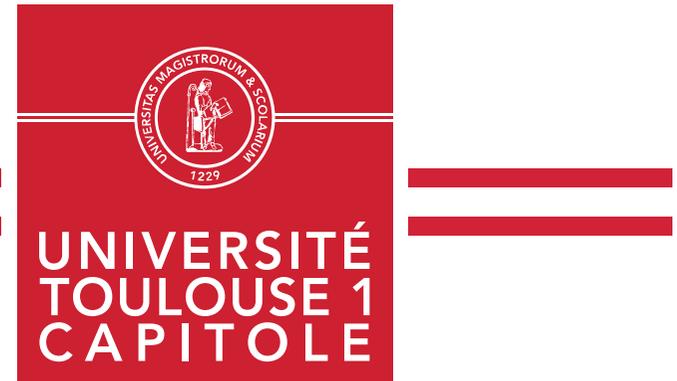


Réunion de Services
Elargie
DGS



Mardi 3 juin 2020 – zoom

Ordre du jour

- Divers informations présentées par Mme C. Chicoye :
 - Communiqués de Presse : Mesures de la 2^{ème} phase de déconfinement pour les ESR
 - Messages envoyés aux Enseignants-Chercheurs par Mme la Présidente
 - Calendrier des élections

- Informations concernant la reprise d'activité, présentées Mme L. Bouchet

- COVID-19 : règles d'intervention des entreprises extérieures, par Mme M. Monié

- Informations concernant la BU, présentées par Mme M. Perbost

- Présentation du site web d'accueil des étudiants « Bienvenue », en remplacement du Forum d'accueil par Mme A. Olivier

- Informations TICEA sur le déroulé des examens présentées par Mme S. Suaudeau

- Point pôle Masters, présenté par M. JB Hébraud

- Zoom sur Zoom, présenté par M. JB Hébraud





**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 2 juin 2020

Epidémie de Covid-19 : mesures de la deuxième phase de déconfinement pour les établissements de l'enseignement supérieur

Conformément aux annonces du Premier ministre le 28 mai dernier dès le 2 juin 2020, les établissements pourront progressivement reprendre leurs activités selon les modalités suivantes :

- Les activités relevant de la formation professionnelle, qu'il s'agisse de la formation continue ou en alternance, reprendront leurs cours en présentiel et dans le respect des gestes barrières.
- Alors que se prépare la prochaine rentrée universitaire et afin d'en garantir la meilleure organisation possible compte tenu des circonstances, les services administratifs d'inscription seront ouverts sur rendez-vous ou sur convocation afin de garantir la sécurité de chacun.
- Le libre accès aux laboratoires pour les doctorants qui y sont rattachés est lui aussi confirmé.
- Les bibliothèques et les centres de documentation universitaires, qu'il s'agisse des services de prêts ou des salles de lectures seront intégralement rouverts. Les étudiants pourront en outre accéder aux salles informatiques de leur établissement, sur rendez-vous ou convocation de leur université ou de leur école.

Ces réouvertures doivent impérativement se réaliser dans le respect des gestes barrières afin de préserver la santé de chacun, étudiants comme personnels des établissements.

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, les activités de formation initiale en présentiel pourraient reprendre de manière régulière au sein des campus à la rentrée.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 99 12 / 86 90

presse-mesri@recherche.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE RECTIFICATIF

Mardi 3 juin 2020

Epidémie de Covid-19 : déconfinement et reprise des activités sur site pour les établissements de l'enseignement supérieur

Conformément à la circulaire ministérielle du 3 mai, au décret du 31 mai et aux annonces du Premier ministre du 28 mai dernier, les établissements pourront progressivement reprendre un nombre limité de leurs activités sur site à compter du 2 juin. Ces activités excluent cependant toute formation initiale et privilégient autant que possible le télétravail.

Dans le strict respect des mesures sanitaires visant à préserver la santé des usagers et des personnels (distanciation physique, gestion des circulations, port du masque dans certaines circonstances), pourront ainsi être envisagées par les établissements les activités suivantes :

- Les services administratifs d'inscription pourront être ouverts sur rendez-vous ou sur convocation afin de garantir la sécurité de chacun.
- L'accès aux laboratoires pour les doctorants ou pour les stagiaires qui y sont rattachés pourra être autorisé mais dans des conditions définies par les établissements et dans le strict respect des conditions sanitaires requises.
- Les services de médecine préventive et de promotion de la santé pourront faire l'objet d'une réouverture.
- Les bibliothèques et les centres de documentation universitaires pourront rouvrir selon des modalités définies par les établissements, qu'il s'agisse des services de prêts ou, à titre exceptionnel et pour certaines catégories de publics, des salles de lecture.
- Les établissements pourront autoriser les étudiants souffrant de fracture numérique à accéder aux salles informatiques de leur établissement, sur rendez-vous ou convocation.
- Un enseignement en présentiel relevant de la formation professionnelle, qu'il s'agisse de la formation continue ou en alternance, peut également être envisagé par les établissements.

Enfin, même si la prochaine rentrée sera vraisemblablement encore contrainte par de strictes recommandations sanitaires, une reprise en présentiel des activités de formation initiale est envisagée à partir du mois de septembre. L'incertitude relative à la situation sanitaire qui prévaudra durant le premier semestre de l'année 2020-2021 conduit toutefois à en projeter l'organisation dans le respect des consignes sanitaires actuelles. Pour cette raison, les établissements doivent prévoir des enseignements en distanciel et/ou en présentiel dans une mesure et selon des modalités qu'il leur appartiendra de déterminer et qui leur permettront d'anticiper une éventuelle dégradation des conditions sanitaires.

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 99 12 / 86 90

presse-mesri@recherche.gouv.fr

Message envoyé aux EC par la Présidente le 29/05/2020

Cher(e)s collègues,

Comme je vous l'avais annoncé il y a 2 semaines, dans le cadre du plan de reprise d'activité, le fonctionnement de l'université est adapté aux instructions données par le gouvernement pour l'évolution du processus de déconfinement.

Compte tenu des assouplissements annoncés hier par le Premier Ministre, il m'apparaît possible de lever les restrictions relatives à la fréquentation de l'université et des bureaux par les enseignants chercheurs et les doctorants.

J'autorise donc le retour sur site dans la mesure où les activités le nécessiteraient. Le travail à distance doit cependant être privilégié dans tous les cas où il est possible.

Pour autant, il ne s'agit pas d'un retour à un fonctionnement normal.

Les règles de distanciation doivent impérativement continuer à s'appliquer : pas plus d'une personne par bureau, sauf si les bureaux permettent un espace et des circulations suffisants (pour les bureaux collectifs de doctorants notamment).

Le port du masque dans tous les espaces et circulations collectifs est fortement recommandé pour votre protection et celle des autres.

Ces règles doivent être strictement respectées : Mme Muriel Monie, conseillère de prévention et de sûreté auprès de moi, est à votre disposition si vous avez des interrogations sur ce point.



Message envoyé aux EC par la Présidente le 29/05/2020

Grâce au remarquable travail des services nous avons pu nous procurer des équipements de protection (masques, gel, lingettes). Mais compte tenu des délais longs de livraison, ils ne sont arrivés en quantité suffisante que récemment.

Par conséquent, je demande à tous ceux qui souhaitent revenir dans les locaux de l'université dès le 2 juin de se munir de masques personnels et de gel, en attendant que la distribution par l'université ait pu être réalisée.

Je vous rappelle que les réunions doivent continuer à se tenir par visioconférence, les salles de réunion restent indisponibles jusqu'à nouvel ordre.

Je me réjouis qu'un début de retour à une activité plus normale soit ainsi possible, mais j'insiste sur le rôle essentiel des directeurs des équipes de recherche pour assurer le respect des règles d'occupation des bureaux et salles de travail et l'application des gestes barrières (distanciation et port du masque dans les espaces collectifs).

Les efforts et la responsabilité de chacun d'entre vous pour les semaines qui viennent seront les clés de la réussite collective dans la lutte contre ce virus, et nous permettront d'espérer une rentrée dans des conditions normales pour l'université.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et votre sens de l'intérêt général.

Très cordialement.

--

CorinneMascala

Professeur de droit privé

Présidente de l'Université Toulouse Capitole



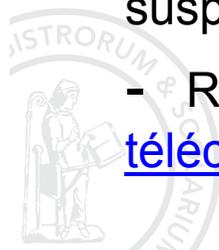
Mail envoyé aux EC par Mme Chicoye le 02/06/2020

Mesdames , Messieurs les enseignants chercheurs

La présidente vous a fait savoir vendredi dernier que l'accès aux locaux pour les enseignants chercheurs est à nouveau libre sous réserve de respect des règles de distanciation. Il relève de la responsabilité des directeurs d'unité d'en assurer le respect ;

La présente note a pour objet de vous rappeler les éléments concernant ces règles

- Pas plus d'une personne par bureau sauf disposition particulière (ex. : grand bureau)
- Port du masque obligatoire dans les circulations et en tout lieu où la distanciation physique ne peut être respectée
- Les salles de réunion et salles de convivialité ne sont pas ouvertes jusqu'à nouvel ordre
- Toute personne qui présente des symptômes doit quitter les lieux au plus vite et le signaler à la DRH : les indications sur la marche à suivre figurent dans le PRA ([lien de téléchargement](#)) et dans la note conduite à tenir en cas de suspicion de contamination ([lien de téléchargement](#))
- Rappel des règles de reprise dans la note au personnels ([lien de téléchargement](#))



Mail envoyé aux EC par Mme Chicoye le 02/06/2020

Vous pouvez retirer si vous n'en disposez pas encore un « kit de protection » qui sera distribué tous les jours salle 30 à l'Arsenal de 9 à 10 heures et de 14 à 15 heures sur simple présentation : il comprend 2 masques lavables 10 fois , un flacon de gel hydro alcoolique ou des lingettes pour les mains, un paquet de lingettes virucides destinées à nettoyer votre espace de travail (ordinateur, poignées de porte, table, etc...).

Les bureaux ont fait l'objet d'un nettoyage préalable et feront l'objet de nettoyages réguliers. Il vous est cependant rappelé que vous disposez de lingettes destinées à nettoyer les surfaces de contact (équipement informatique , boutons de portes ..)

En vous souhaitant bonne reprise

Bien cordialement

Cécile Chicoye

Directrice Générale des Services



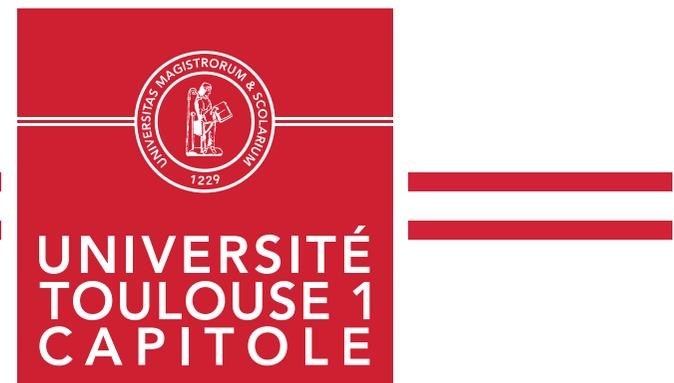
■ Calendrier des élections :

- ❑ L'élection aux conseils centraux du 31 mars a été reportée en raison du CODID 19
- ❑ Une prolongation des mandats des présidents d'université à été annoncée pour une douzaine d'université jusqu'à une nouvelle élection
- ❑ De nouveaux usagers et personnels arrivant en septembre, des nouvelles listes électorales sont à prendre en compte.
- ❑ Dates des élections à UT1 :
 - ❑ Aux Conseils centraux : le mardi 13 octobre 2020
 - ❑ CA élection du ou de la président(e) : le mardi 24 novembre 2020





Informations concernant la reprise d'activité,
présenté par Mme L. Bouchet



Réunion de services élargie
3 juin 2020

Information générale

- Conformément aux instructions gouvernementales, la reprise d'activité s'est opérée à compter du 11 mai 2020 en privilégiant le télétravail lorsque cela était possible et à défaut, en reprenant sur site.
- L'amélioration des conditions sanitaires conduit à renforcer le retour progressif sur site des agents dans le respect des règles de distanciation physique et de port des équipements de protection (cf allocution du Premier Ministre du 28 mai 2020).



Information générale

- Il est donc demandé aux chefs de service de revoir, si besoin, les conditions de travail de leurs agents et de s'assurer que :
 - les agents en autorisation spéciale d'absence (ASA) pendant le confinement reprennent sur site sauf production d'une attestation de l'école ou de la crèche d'impossibilité d'accueillir les enfants ou d'un arrêt de travail pour les agents vulnérables
 - les agents travaillant à distance reprennent sur site ponctuellement ou quotidiennement selon les besoins de l'activité et dans le nécessaire respect des règles de distanciation dans les bureaux (poursuite de rotation d'agents en cas de bureau partagé ne permettant pas plus d'1 m de distance)
- Il est rappelé que – au moins jusqu'à la fin de l'année universitaire- les contraintes de locaux peuvent si nécessaire être levées en sollicitant l'utilisation de bureaux vides ou de salles de cours: dans ce cas il convient de préciser la demande pour vérifier la faisabilité technique



Focus sur les ASA

(note de service du 2 juin 2020)

- Depuis le 1^{er} juin 2020, les ASA pour garde d'enfants sont toujours possibles à condition que les agents envoient aux gestionnaires de la DRH l'attestation de l'école ou de la crèche mentionnant l'impossibilité d'accueillir leurs enfants. Cette attestation doit être envoyée au plus tard le 5 juin 2020. En l'absence de ce document, les agents devront soit reprendre le travail sur site ou en travail à distance soit régulariser leur absence par la pose de congés s'ils ne souhaitent pas remettre leurs enfants à l'école.
- Les agents présentant une fragilité (pathologie visée par le Haut conseil de la santé publique) doivent adresser à leur gestionnaire RH un arrêt de travail s'ils ne travaillent pas.



Focus sur les congés (note de service du 2 juin 2020)

- Les congés d'été ont lieu du 1^{er} au 19 août 2020 inclus. En dehors de cette période, les agents doivent demander leurs congés suffisamment tôt auprès de leur responsable. Les congés seront acceptés ou refusés pour nécessité de service.
- Les congés doivent être soldés au 31 août 2020 comme d'ordinaire.
- Toutefois, compte tenu du contexte sanitaire ayant modifié l'organisation habituelle, les agents titulaires organiseront leur prise de congé au mieux avec leurs responsables; les agents contractuels pourront sur dérogation bénéficier d'un report de leurs congés jusqu'au 30 novembre 2020.

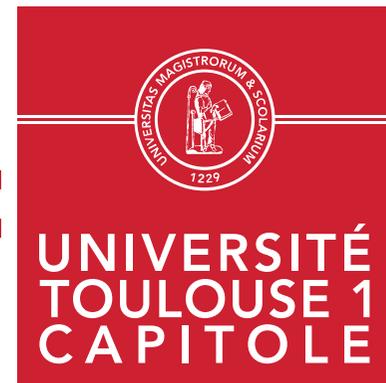


Informations pratiques

- A partir du 4 juin les « kits de protection » seront distribués salle 30 de l'Arsenal de 9 à 10 heures et de 14 à 15 heures tous les jours
- Il est rappelé que ces kits doivent couvrir la période allant jusqu'à mi juillet



COVID-19 : règles d'intervention des entreprises extérieures, par Mme M. Monié



Mardi 3 juin 2020 – zoom

COVID 19

Règles d'intervention des entreprises extérieures

REFERENT COVID-19

La Conseillère de Prévention et sûreté est la référente COVID-19 de l'Université Toulouse 1 Capitole. A ce titre, sa mission consiste à être le :

- **Relais interne** vis-à-vis de l'ensemble des entreprises et de leurs référents COVID-19 ;
- **Relais de l'équipe-chantier** et s'assurer de l'efficacité et de la cohérence des mesures vis-à-vis du MO, MOE, CSPS et en adéquation avec les modalités pratiques de coopération ;
- **Relais externe** et d'assurer le lien avec l'ensemble des services et organismes compétents

MODALITES D'INTERVENTION DES ENTREPRISES

- Transmission des consignes sanitaires de l'Université (note H&S 2020-05 intitulée « COVID 19 – Règles applicables aux entreprises extérieures ») par la Direction concernée aux entreprises extérieures
- Récupération des protocoles sanitaires de chaque entreprise extérieure par la Direction concernée et transmission à la Référente COVID-19 de l'université pour validation
- Validation de la Référente COVID-19 avant démarrage ou reprise des travaux selon la « fiche navette de validation des protocoles »
- Mise à jour des plans de prévention par la Direction concernée

MODALITES D'INTERVENTION DES ENTREPRISES DANS LE CADRE D'UN CHANTIER

- Réunion de lancement ou de reprise des chantiers en présence notamment du Coordinateur SPS et de la Référente COVID-19 de l'Université
- Transmission des consignes sanitaires de l'Université (note H&S 2020-05 intitulée « COVID 19 – Règles applicables aux entreprises extérieures ») par la DDP à l'entreprise extérieure et/ou CSPS
- Récupération des protocoles sanitaires de chaque entreprise extérieure par la DDP et transmission à la Référente COVID-19 pour validation
- Validation de la Référente COVID-19 avant démarrage ou reprise des travaux selon la « fiche navette de validation des protocoles »
- Participation de la Référente COVID-19 aux visites inopinées du CSPS
- Mise à jour des plans de prévention par la DDP
- Demande de courrier de la Présidence portant validation du protocole par la DDP



Muriel MONIÉ

Conseillère de prévention et sûreté
Référente COVID-19

	COVID 19 – Règles applicables aux entreprises extérieures	Référence : H&S-2020-05
		Date : 15.05.2020
		Edition : 1

Note Hygiène et Sécurité

Émetteur :	Muriel MONIÉ Conseillère de prévention et sûreté		
Destinataire(s) :	Entreprises Extérieures	Copie pour information :	Assistants de prévention

L'objectif de cette note est d'organiser les activités des entreprises extérieures dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité des locaux, des personnels à l'occasion de la reprise progressive des activités de l'université.

Cette note reprend les consignes d'hygiène et de sécurité applicables aux agents de l'université telles que mentionnées dans le Plan de Reprise d'Activité (PRA).

Les entreprises extérieures devront se soumettre à ces consignes et également transmettre les leurs afin que le plan de prévention soit actualisé en conséquence.

1. Consignes sanitaires générales : gestes barrières



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



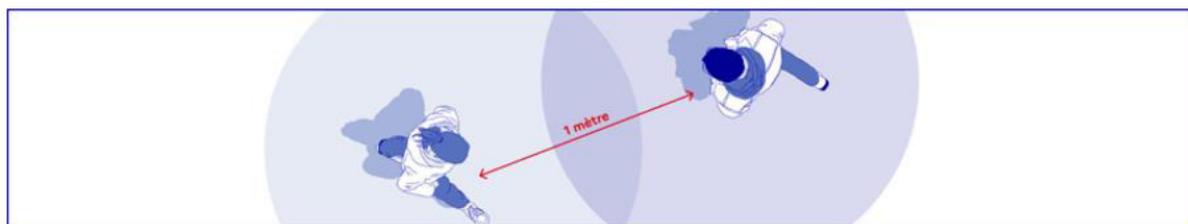
Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Pour tenir la maladie à distance, restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres.

2. Moyens mis en œuvre par l'université

- Un **dispositif de pilotage** spécifique a été mise en place en interne, avec une cellule de crise afin de suivre régulièrement la situation et de décider des actions à mettre en œuvre ;
- Un **plan de reprise d'activité** a été élaboré et diffusé auprès des agents de l'université ;
- Une **information des agents** concernant les recommandations en matière d'hygiène, notamment en matière de respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale ;
- La distribution d'un **kit de protection**, le rappel des consignes d'hygiène et l'affichage des mesures de prévention viennent compléter notre action de sensibilisation des agents.

	COVID 19 – Règles applicables aux entreprises extérieures	Référence : H&S-2020-05
		Date : 15.05.2020
		Edition : 1

3. Préconisations générales en matière de sécurité du personnel

- **Limitation du nombre de personnes présentes** simultanément sur le lieu de travail ou dans un même local ;
- Respect des **règles de distanciation** sociale en tout lieu de l'université : bureaux, salles de restauration, couloirs, escaliers, etc.
- Respect des **gestes barrières**, en premier lieu le **lavage des mains conforme et efficace**
- Interdiction d'utiliser les **salles de réunion, les salles de convivialité et douches**
- Application des règles de distanciation sociale dans les bureaux partagés : 12m² par personne (circulation comprise)
- **Port du masque obligatoire** dans les circulations et le cas échéant lors des réunions quand elles auront lieu en présentiel
- **Nettoyage et désinfection des mobiliers et équipements** à l'aide d'une lingette désinfectante (à minima en début et fin de poste)
- Maintien de l'utilisation des **fontaines à eaux, des machines à café, des micro-ondes, des copieurs et des ascenseurs** dans le respect des mesures d'hygiène adaptées et affichées.
- Autorisation exceptionnelle de **déjeuner dans son bureau**
- Accès aux **sanitaires** soumis aux règles de distanciation sociale : respect de la signalisation et utilisation de lingettes mises à disposition pour nettoyer les points de contacts (poignées, interrupteurs, chasse d'eau, ...)
- Les **déchets** liés à ces mesures (masques jetables, lingettes, mouchoirs en papier , ...) doivent être jetés dans une poubelle dédiée mise à disposition par l'université (à l'entrée de chaque bâtiment).

4. Désignation d'un référent COVID19

La Conseillère de Prévention et Sûreté est la référente COVID-19 de l'Université Toulouse 1 Capitole. A ce titre, sa mission consiste à être le :

- **Relais interne** vis-à-vis de l'ensemble des entreprises et de leurs référents COVID-19 ;
- **Relais de l'équipe-chantier** et s'assurer de l'efficacité et de la cohérence des mesures vis-à-vis du MO, MOE, CSPS et en adéquation avec les modalités pratiques de coopération ;
- **Relais externe** et d'assurer le lien avec l'ensemble des services et organismes compétents

	COVID 19 – Règles applicables aux entreprises extérieures	Référence : H&S-2020-05
		Date : 15.05.2020
		Edition : 1

5. Règles générales de préparation des interventions (sauf si mention contraire dans le plan de prévention)

	EU*	EE**
Mise à disposition d'un point d'eau pour le lavage des mains régulier	<input checked="" type="checkbox"/>	
Organisation du lavage régulier des sanitaires et points d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>	
Respect de la distanciation sociale (<1m) dans les zones de bureau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Respect de la distanciation sociale (<1m) dans les circulation et cheminements	<input checked="" type="checkbox"/>	
Respect de la distanciation sociale (<1m) dans la zone de travail		<input checked="" type="checkbox"/>
Cheminement pedestre des matériels sans utilisation des équipements de l'EU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nettoyage/désinfection de la zone d'intervention <u>avant</u> travaux	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nettoyage/désinfection de la zone d'intervention <u>après</u> travaux		<input checked="" type="checkbox"/>
Evacuation de tous les consommables utilisés et souillés dans un sac fermé après chaque fin de journée		<input checked="" type="checkbox"/>

*EU : entreprise utilisatrice – **EE : entreprise extérieure

Toute personne extérieure n'ayant pas en sa possession les fournitures générales de protection ou qui ne respecte pas les consignes sanitaires, pourra se voir refuser l'accès au site.



Muriel MONIÉ
Conseillère de Prévention et sûreté
Référente COVID-19

Bilan et perspectives de la reprise d'activité sur site pour les bibliothèques, présenté par Mme Perbost

Dispositif de restitution/retour sur RDV :

- Un dispositif de retour des documents empruntés, puis de prêt sur réservation, a été rapidement mis en place dans le respect des précautions sanitaires.
- Retours :
 - ❑ Une extraction du logiciel de gestion de bibliothèque Alma a permis d'adresser un mail à chacun des usagers ayant des emprunts en cours.
 - ❑ Mise en place effective le 18 mai.
 - ❑ Les usagers déposent eux-mêmes les documents restitués dans des caisses qui sont ensuite mises en quarantaine une semaine avant enregistrement informatique du retour et rangement en rayon.
- Prêts :
 - ❑ Réservation via le catalogue Archipel.
 - ❑ Mise en place effective le 26 mai.
 - ❑ Préparation des « commandes » par les bibliothécaires puis l'utilisateur vient chercher ses documents, déposés sur des étagères à son nom.
- Prêts comme retours se font sur réservation d'un créneau de rendez-vous.
- Créneaux de RDV attribués entre le 18 mai et le 2 juin au soir : 380
- Nombre de retours du 18 mai au 2 juin : estimation autour de 1000 documents (quarantaine encore en cours pour une partie des documents déposés).
- Nombre de prêts effectués du 26 mai au 2 juin au soir : 854, pour 168 emprunteurs distincts (majoritairement doctorants, masters, et enseignants).



Bilan et perspectives de la reprise d'activité sur site pour les bibliothèques, présenté par Mme Perbost (suite)

Projet de réouverture des espaces aux publics :

A la suite de la parution du décret n°2020-663 du 31 mai 2020, et du communiqué du MESRI le 2 juin, il est envisagé de rouvrir les salles de lecture.

Cette ouverture ne concernerait que la bibliothèque de l'Arsenal, et le public recherche (enseignants-chercheurs, étudiants M et D).

Envisagée à partir du 15 juin, la réouverture est conditionnée par la disponibilité d'équipements et l'organisation des espaces :

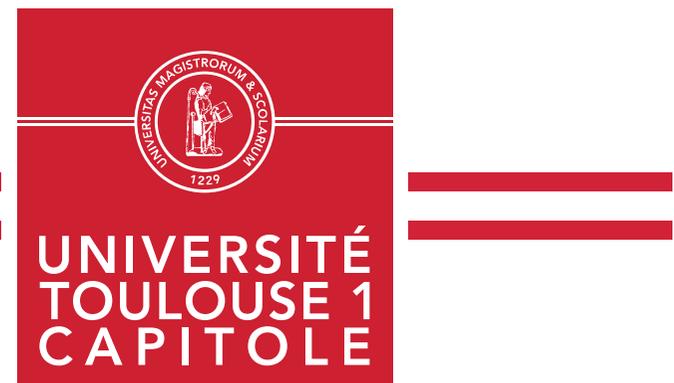
- Mise en place d'une jauge à l'entrée pour respecter le nombre de places maximum
- Plexiglass pour la banque d'accueil et masques jetables pour les agents
- Gel hydro-alcoolique à disposition des usagers dans les espaces
- Organisation des circulations
- Marquage des places à ne pas utiliser pour respecter les règles de distanciation
- Signalétique des espaces
- Mise en place d'un nettoyage quotidien des surfaces et d'un nettoyage des sanitaires deux fois par jour
- Réouverture de l'espace reprographie et impression en collaboration avec la COREP, gestionnaire

Les personnels, déjà revenus pour partie sur site pour le traitement des collections et le service de prêt-retour sur réservation, se mobilisent pour la mise en place de cette réouverture. Cette phase, très attendue par les publics recherche, constituera également un test en vue de l'organisation des services à la rentrée.





Présentation su site web d'accueil des étudiants
« Bienvenue » en remplacement du Forum d'accueil,
présenté par Mme Aude Olivier



Réunion de services élargie
3 juin 2020



Accueil des étudiants

Rentrée 2020



1. Le Forum dématérialisé
 - Sa structure (5 rubriques + 1 zoom)
 - Ses contenus
 - Son identité visuelle (storytelling)
2. Les campagnes de communication
3. Le retroplanning

Le Forum dématérialisé

Afin de faciliter les flux d'étudiants à la rentrée, le Forum 2020 se transforme en site web :

Bienvenue !

Objectif : **animer la rentrée universitaire, créer un sentiment d'appartenance**

- Visible de septembre à fin octobre
- Reprenant les informations diffusées usuellement sur les stands du Forum (voire +)
- Inclus dans le site web de l'université (Equipe web + DSI)
- Relayé sur le campus et sur le web

Structure : 5 rubriques et 1 zoom

Bienvenue ! *Les clés pour (BIEN) débiter son année à l'université*

Se repérer sur le campus

Réussir ses études

Construire son projet

S'ouvrir au monde

Inventer sa vie

+ Zoom **Nouveaux bacheliers** : une pré-rentée sur mesure

Ces rubriques thématiques incluent les contenus de manière transversale, plutôt que par service/direction.

Contenus Se repérer

1. **Visite des sites** (vidéo avec un étudiant ambassadeur)

=> SUIO-IP

2. **Astuces pour se repérer**

=> Dircom

3. **Logements, RU, transports**

=> CROUS, Tisséo, SNCF (Welcome Desk)

Contenus Réussir ses études

1. La scolarité à votre écoute

=> DES

2. L'université en ligne

=> Dir com + DSI + DTice

3. Les BU

=> SCD

4. Se former à distance

=> FOAD

Contenus Construire son projet

1. **S'orienter, se préparer**

=> SUIO-IP

2. **DU et prépas**

=> SUIO-IP

3. **Alternance**

=> FCV2A

Contenus S'ouvrir au monde

1. Stages et études à l'international

=> SCREI

2. Les langues

=> DLC

Contenus Inventer sa vie

1. Sportez-vous bien

=> DAPS

2. Inspirez-vous, exprimez-vous

=> Espace culturel

3. Engagez-vous

=> vie associative, Dir com

4. Votre santé

=> SIMPPS et CPAM

5. Le CRIJ

Zoom Pré-rentrée des nouveaux bacheliers

1. **Bienvenue**

=> SUIO-IP (vidéos et citations des Doyens, contacts des scolarités)

2. **Save the date, par composante**

=> SUIO-IP (dates, lieux, horaires, groupes)

3. **Retour sur les pré-rentrées, par composante**

=> SUIO-IP (replay)

Son identité visuelle

La communication vers les étudiants est de plus en plus :

- personnifiée
- portée par un langage clair et direct

**=> le Storytelling renforce la compréhension des messages institutionnels
 facilite les interactions, le dialogue**

Exemples. **Université Lyon 2, LMDE, Objectif Toulouse, ServiceCivique.fr , ISAE Lille...**



UT Capitole accentue la personnalisation de son public étudiant.

L'identité était en "flat design" :



Un choix a été fait parmi plusieurs propositions.

L'identité se transforme en croquis d'étudiant.e apposé sur fond uni ou une photo du campus

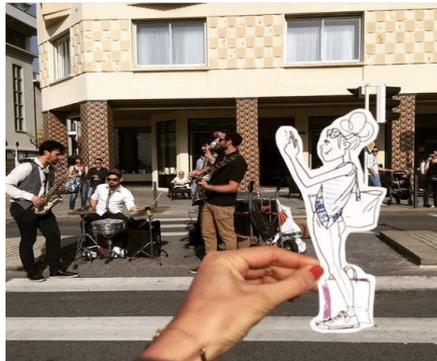
Attractif : attire le regard

Narratif : le personnage devient le fil conducteur de la rentrée, de sujet en sujet

Vif : dynamise les photos du campus

Empathique : montre que l'université comprend ses étudiants (et va donc les aider)

17 attitudes à créer (+60 formats nécessaires)

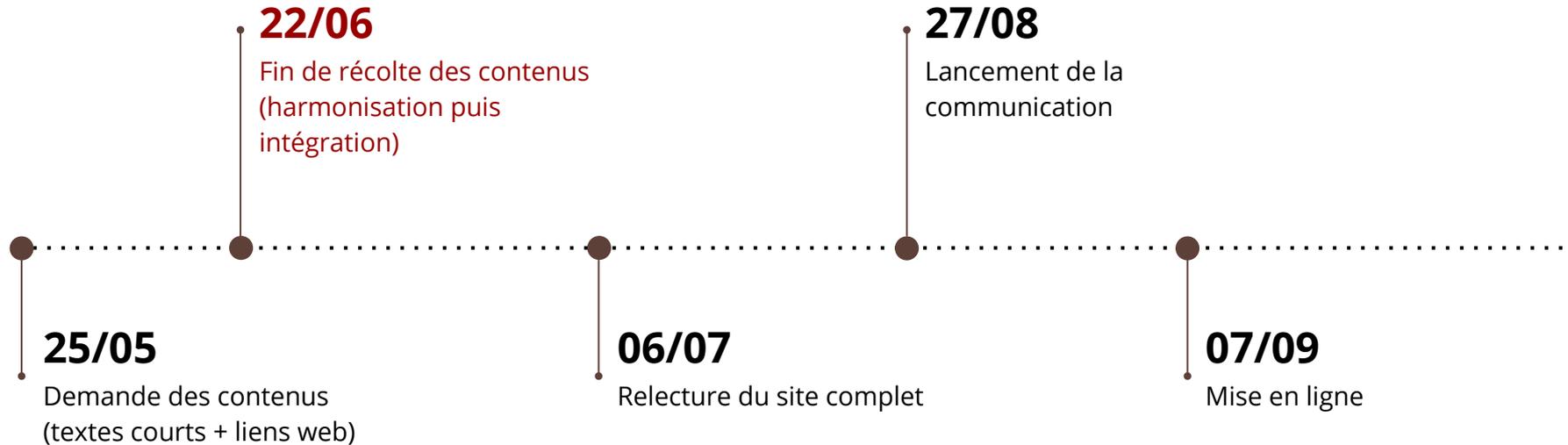


Les campagnes de communication

Le site web Bienvenue ! sera mis en avant de septembre à fin octobre par :

- **Maillage web** : sur les sites Internet, Intranet et ENT
- **Réseaux sociaux** : posts et stories
- **Cadeaux** : jeux chasse aux indices, puis challenge-photos (sweats et sac à gagner)
- **Affichage sur le campus** : bâches extérieures et visuels sur les écrans
- **Relais dans les NL** des étudiants + personnels
- **Messages diffusés par des composantes et services**

Le retroplanning



Rappel

Les directions et services concernés sont : **DES, SUIO-IP, SCD, SCREI, DLC, Dtice-DSI, DAPS, Espace Culturel, FOAD, FCV2A, Valérie le Pochat, DDP, Dir. communication.**

Les partenaires concernés sont : CROUS, Tisséo, SNCF, CPAM, CRIJ, UFTMP.

> **Chaque contributeur est responsable de ses contenus.**

Il sélectionne les contenus, formule les textes courts et détermine les liens web à inclure.

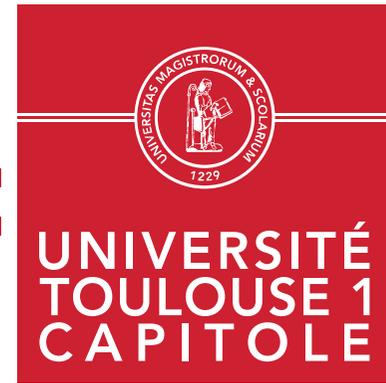
> **La Direction communication centralise les contenus.**

Elle assure l'harmonisation de l'ensemble et fait la mise en ligne.

Merci d'avance pour vos contributions d'ici le 22 juin

Toutes les idées seront écoutées

Informations TICEA
présentées par Mme S.
Suaudeau



Mardi 3 juin 2020 – zoom

Mise en œuvre opérationnelle des examens présentée par Mme Suaudeau

Définir épreuves

Données > Espaces d'examen en ligne

Test d'entraînement

Programmation

Dépôt des sujets

Passation

Groupes de correction



Point d'avancement présenté par Mme Suaudeau

- Partenariat resserré avec tous les services de la DES (envoi des données et vérifications très lourdes) + contribution active des enseignants (dépôt des sujets, récupération des copies)

- Semaine du 25 mai, examens de...
 - Montauban : globalement bien déroulés
 - TSM : un peu moins bien car nombreux QCM (dont deux avec interruptions de connexion)

- Cette semaine, examens de licence droit
 - Épreuves simultanées de grosses cohortes -> difficultés d'accès au moment de la consultation du sujet puis du dépôt de la copie



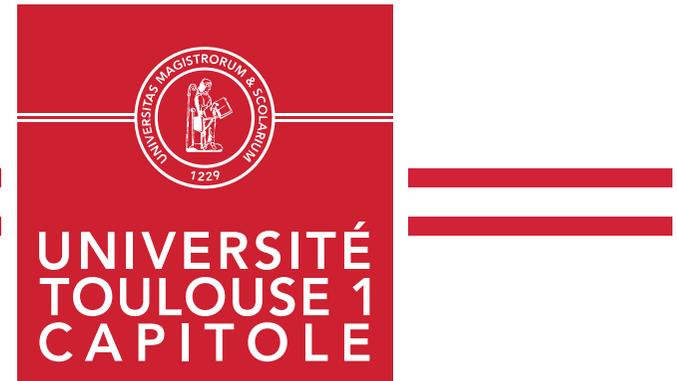
Point pôle Master, présenté par M Hébraud

- Plusieurs difficultés accumulées :
 - ❑ Mme Fabre est en arrêt maladie jusqu'au 16 juin
 - ❑ Elle ne reviendra pas en septembre car est en détachement
 - ❑ Un recrutement pour son remplacement est en cours
 - ❑ Plusieurs personnes sont en arrêt maladie pour des soucis de santé et liés au confinement

- Mme Delanghe reprend le remplacement avec l'aide de :
 - ❑ Mme Alalarde pour les admissions
 - ❑ Mme Citérici pour les examens et la préparation de la rentrée
 - ❑ Mme Delanghe pour les MCC et les questions RH



Zoom sur zoom



Mardi 3 juin 2020, présenté par M.
Hébraud

- 40 licences acquises par UT1 pour utilisation administrative : services centraux, unités de recherche, départements...
- Complètent les licences TSM et TSE
- Principe :
 - 40 utilisateurs différents peuvent organiser simultanément 40 réunions
 - Un même utilisateur ne peut donc organiser qu'une seule réunion à la fois.
 - Si plus de 40 personnes, suppose de jongler avec abonnements
 - Peu adapté à d'autres utilisations qu'administrative
- Solution à l'étude d'ici la fin de semaine :
 - Accorder des licences par « adresse générique »
 - Chaque service/entité assure et coordonne son planning et ses convocations.
 - Petite formation à prévoir pour animateurs (animation, co animation, partage d'écran, consignes sécurité...)
 - Zoom et BBB sont deux outils qui se complètent !

